



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 05 mai 2021

Élections départementales 2021 – Propagande et campagne électorale

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers départementaux lors des élections départementales. Elles sont prévues le 20 juin 2021 pour le 1^{er} tour, et le 27 juin 2021 en cas de 2nd tour.

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à deux tours.

Pour être élu au 1^{er} tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %),
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le 1^{er} tour, il est procédé à un 2nd tour.

Au 2nd tour, les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

La propagande électorale

La préfecture de la Vienne rappelle aux candidats les prescriptions techniques des documents de propagande.

Professions de foi

- grammage 70g/m², format 210x297 mm
- Possibilité de recto/verso
- Pas d'utilisation du drapeau français, pas de juxtaposition des couleurs bleu/blanc/rouge si cela entretient une confusion avec l'emblème national sauf s'il s'agit de l'emblème d'un parti ou groupement politique

Bulletins de vote

- Une seule couleur sur papier blanc
- Grammage 70g/m²
- Format 105x148 mm c'est-à-dire un A6
- Format paysage c'est-à-dire horizontal
- Les noms des deux membres du binôme de candidats doivent être ordonnés par ordre alphabétique, suivis pour chacun d'entre eux du nom de leur remplaçant, précédé ou

Cabinet de la préfète

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

suivi de la mention « remplaçant ». Le nom et le prénom des remplaçants doivent être imprimés en caractères de moindres dimensions que ceux des membres du binôme

- Pas de photographie, de nom, de représentativité d'une personne qui n'est ni candidate ni remplaçante, ni photo d'un animal.

Afin de permettre aux candidats une validation rapide de leur propagande, et de leur laisser suffisamment de temps pour imprimer et livrer leurs documents électoraux, une validation de leur propagande au fil de l'eau est prévue. La commission de propagande statue 2 à 3 fois par semaine.

Les dates et les lieux de dépôt de la propagande ainsi que les quantités à imprimer pour chaque tour de scrutin sont à retrouver sur le site Internet de la préfecture :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-departementales-et-regionales-2021>

La campagne électorale

La préfecture de la Vienne rappelle les modalités de la campagne électorale qui débutera le lundi 31 mai 2021 :

- la distribution de tracts et le porte à porte sont autorisés dans le respect des règles sanitaires en vigueur (attention, les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits)
- les réunions électorales sont interdites dans les établissements recevant du public
- l'accueil du public dans les permanences est interdit.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers